



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 208 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a eu sept accidents mortels de 2008 à 2011 sur l'autoroute 55 entre Saint-Grégoire et Sainte-Eulalie;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'automobiles et de poids lourds qui utilisent quotidiennement ce tronçon d'autoroute ne cesse d'augmenter;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a pour mission d'offrir des systèmes de transport efficaces et sécuritaires à la population québécoise;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec, et plus spécifiquement au ministre des Transports, de modifier cette route afin de la rendre sécuritaire. La meilleure modification serait son élargissement afin qu'elle comporte deux voies dans chaque sens, séparées par un terre-plein, à partir de Nicolet jusqu'au croisement de l'autoroute Jean-Lesage.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Jean-Martin Aussant, Nicolet-Yamaska

3 juv 2011

Date